



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



23125786

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

18 SEP. 2023

DU REPRÉSENTANT PERMANENT

Greffe

N° d'entreprise : **0834 304 027**

Nom

(en entier) : **GUIOT REULIAUX AVOCATS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Louvain, 431F - 1380 Lasne**

MONITEUR BELGE
DIRECTION

25 SEP. 2023

BELGISCH STAATSBLAD
BESTUUR

Objet de l'acte : Démission - nomination d'administrateurs

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2023

1. Démission des administrateurs

L'Assemblée prend acte avec effet à la date de ce jour de la démission en qualité d'administrateur de Messieurs Matthieu Guiot et Benjamin Reuliaux.

(...)

3. Nomination d'administrateurs

L'Assemblée décide de nommer, avec effet à la date de ce jour, en qualité d'administrateur pour une durée indéterminée :

-la société à responsabilité limitée Benjamin REULIAUX Avocat (0803.189.890), dont le siège est situé chaussée de Louvain, 431F à 1380 Lasne. Le représentant permanent de cette société est Monsieur Benjamin Reuliaux ;

-la société à responsabilité limitée Matthieu GUIOT Avocat (0804.181.468), dont le siège est situé chaussée de Louvain, 431F à 1380 Lasne. Le représentant permanent de cette société est Monsieur Matthieu Guiot.

Le mandat des administrateurs est rémunéré.

A l'issue de la décision prise ci-dessus, le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé comme suit :

- SRL Matthieu GUIOT Avocat, représentée par Monsieur Matthieu Guiot ;
- SRL Benjamin REULIAUX Avocat, représentée par Monsieur Benjamin Reuliaux.

4. Pouvoirs

L'Assemblée décide de donner mandat à Benjamin Reuliaux, avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur Belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques. A cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

(...).

Benjamin Reuliaux
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/10/2023 - Annexes du Moniteur belge